

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 8756 du 10 novembre 2014 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1420224S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 10927 du 3 décembre 2013 (NOR : INTJ1325293S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> décembre 2014 :

<b>Quelin</b> , Arnaud	Nigend : 170 506	Numéro de livret de solde : 8 025 684
<b>Lisanti</b> , David	Nigend : 164 099	Numéro de livret de solde : 8 020 356
<b>Ghibaudo</b> , Philippe	Nigend : 121 458	Numéro de livret de solde : 5 221 349

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> décembre 2014 :

<b>Martin</b> , Patrice	Nigend : 187 201	Numéro de livret de solde : 8 038 349
<b>Desbrosse</b> , Jean-Jacques	Nigend : 102 703	Numéro de livret de solde : 5 126 619

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 novembre 2014.

*Le colonel,*  
*commandant la gendarmerie de l'air,*  
P. AUBERT